



## LES SPÉCIFICITÉS DU CADRE JURIDIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Etienne AHOUANKA**  
**Directeur Adjoint de l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature,**  
**Université d'Abomey Calavi, (Bénin)**

---

### **Résumé :**

Pour assurer la prise en compte de l'environnement dans les processus de planification, exécution et suivi des activités de développement, le Bénin a élaboré et mis en place un cadre juridique dont la spécificité réside dans le niveau élevé d'intégration des contraintes (taux de pauvreté et d'analphabètes élevés) ; réalités socio-culturelles et obligations liées à la décentralisation etc. Au regard du chemin parcouru, il semble que cette approche juridique permet au Bénin de relever avec efficacité les défis de la participation du public, de pollueur payeur, de la précaution, de la prévention et de la prévention dans les démarches de prise de décision aux niveaux local, sectoriel et national.

**Mots-clés :** Bénin, cadre juridique, évaluation environnementale, étude d'impact sur l'environnement